

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 22 AVRIL 2022

EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2021

**RAPPORT FINANCIER APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 6 AVRIL 2022**

I – COMPTE DE RESULTAT

Pour rappel, l'analyse du compte de résultat est appréhendée au travers des composants :

- ✓ du résultat technique
- ✓ du résultat financier
- ✓ du résultat exceptionnel
- ✓ des charges de gestion administrative

L'ensemble conduisant au résultat final de l'exercice.

Principaux évènements de l'exercice clos le 31 octobre 2021

- Une campagne qui a retrouvé une physionomie normale mais dont le déroulement a néanmoins été impacté par les conséquences durable de la crise du COVID-19 sur un certain nombre d'entreprises fragilisées.

A. Détermination du résultat technique

Il n'y a eu aucune modification, sur cet exercice quant aux éléments constitutifs du résultat technique.

1- Résultat technique sur exercice en cours

1-1. Les produits techniques

À 82.656.648 € le montant des produits techniques bruts correspondant aux cotisations congés émises au titre de l'exercice 2021 ainsi que les majorations de retard calculées. Ce poste est en hausse de 15 % par rapport à l'exercice 2020 principalement du fait du non-recours à l'activité partielle et d'une activité relativement stable.

1-2. Les charges techniques

Elles ressortent à 76.845.518 € contre 70.989.250 € et comprennent :

- Les indemnités brutes de congés payées aux salariés à hauteur de 38.110.238 €
- Les charges sociales patronales afférentes à ces indemnités pour 7.691.310 €

Ces deux postes totalisant pour 45.801.548 €,

- La dotation aux provisions pour congés restant à payer, charges sociales patronales incluses, à concurrence de 26.945.775 €
- La dotation brute aux provisions sur adhérents débiteurs pour 3.157.443 €
- Les créances irrécouvrables représentatives des cotisations émises sur les entreprises ayant fait l'objet d'une procédure judiciaire, pour 648.919 €
- Les pertes (17.073 €) et dotations aux provisions pour majorations de 274.758 € qui depuis 2016 sont intégrées en charges techniques et non plus en charges financières à la suite de la modification des règles comptables souhaitée par l'UCF.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat technique de l'exercice « en-cours » s'élève à 5.810.950 € contre 579.107 €. Cette nette amélioration s'explique principalement par le retour à une activité non impactée par les dispositifs mis en œuvre pour pallier aux effets de la COVID.

2. Le résultat technique sur exercices antérieurs

Compte tenu :

- D'un total de 24.455.639 € de produits techniques relatifs à des exercices antérieurs et constitués par :
 - La reprise des provisions sur adhérents débiteurs et devenues sans objet, à concurrence de 2.664.574 €
 - Les majorations encaissées sur exercices antérieurs pour 196.823 €
 - La reprise des provisions sur majorations pour 213.975 €
 - La reprise des provisions sur congés à payer à hauteur de 21.351.020 €
 - Les produits des cotisations encaissées au titre des exercices antérieurs pour 29.245 €
- Et de charges techniques de 24.766.654 € représentatives :
 - de 2.256.227 € de cotisations irrécouvrables et de régularisations d'impositions forfaitaires relatives à des exercices clos
 - de 22.500.495 € d'indemnités de congés et charges sociales payés au titre d'exercices antérieurs ,

Le résultat technique sur exercices antérieurs s'élève à - 310.925 € contre - 1.041.073 € en 2020.

Le résultat technique cumulé de l'exercice 2021 ressort donc à + 5.500.024 € contre - 461.966 € en 2020.

B. Le résultat financier

L'encours moyen annuel du portefeuille des placements de la Caisse s'est élevé à 63.772.000 € générant un niveau de produits financiers nets de 652.227 € pour un taux de rendement de 1,06 % : cette performance est à rapprocher d'un EONIA moyen sur 2021 de - 0,40 % (taux servant de référence à la rémunération des placements monétaires).

C. Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à + 7.714 € : sans remarque particulière.

D. Les charges de gestion administrative

Les charges de gestion administrative de l'Association s'établissent à 1.782.601 € en hausse de 5,1 % par rapport à 2020.

Le fonctionnement de la caisse coûte 2,35 € par salarié et par mois (2 à 4 bulletins de salaire, gestion du Prélèvement IR, Attestation Fiscale, courriers d'information ...). Ce ratio s'est amélioré (4,65€) sur cette campagne du fait de la reprise de perception des majorations de non- paiement.

E. Synthèse du résultat de l'exercice

Ainsi, compte tenu du résultat technique résiduel de + 5.500.024 €, du résultat financier de 652.227 €, de l'impact des charges de fonctionnement nettes de 1.782.601 € et du résultat exceptionnel débiteur de + 7.714 €, le résultat final de l'exercice 2021 se traduit par un excédent de + 4.317.905 € [après impôts qui sont estimés à 59.460 €]. Résultat que le Conseil d'Administration a, à l'unanimité, décidé d'imputer aux réserves.

II- BILAN

Au 31 Octobre 2021, l'actif net total du Bilan de la Caisse s'élevait à 117.756.168 € contre 101.668.423 € pour l'exercice précédent, soit + 15 %.

Les immobilisations nettes continuent de baisser par l'effet mécanique d'une dotation aux amortissements supérieure aux investissements réalisés au cours de l'exercice, lesquels ont été affectés en priorité au renouvellement d'équipement informatique.

Les créances s'élèvent à 14.084.078 € contre 11.677.909 € sur 2020 : une augmentation principalement marquée du fait de l'augmentation des cotisations émises (+15%) et des impacts de la modification de la loi de finance 2015 qui met à la charge de la Caisse le paiement par anticipation des cotisations sociales avec un taux qui est passé de 4,06 à 3,55% en 2019. Ces cotisations (avances consenties) sont ensuite régularisées au cours du premier trimestre 2022.

Le poste disponibilités augmente de 26 % par rapport à 2020 et s'établit à 60.104.308 € (en hausse en raison de l'impact de l'augmentation des cotisations encaissées) et le poste VMP (valeurs mobilières de placement) reste élevé à 26.996.157 € en raison d'une consommation moins rapide des droits à congés sur la fin d'année.

Au passif, les Capitaux propres stricto sensu s'établissent à 24.282.382 € après prise en compte de l'affectation du résultat.

Le poste provisions pour risques et charges passe de 29 836 K€ à 35 469 K€ correspondant essentiellement à la provision pour congés et charges restant dus à la date du bilan. Cette augmentation s'explique par une prise de congés décalée dans le temps du fait notamment de la crise COVID.

Pour mémoire on rappellera que les provisions figurant à l'actif du bilan au regard du poste Créances sur Adhérents, soit 389.763 € sont représentatives des majorations de retard et frais accessoires impayés ; pour leur part et conformément aux règles comptables en vigueur dans le réseau, les cotisations non réglées à la date de clôture de l'exercice, soit 4.781.320 € contre 4.288.453 € pour 2020, ne font plus l'objet d'une provision d'actif mais sont portées au passif du bilan au compte de produits constatés d'avance.
